

L'invitée **HÉLÈNE BONVALOT, CHARGÉE DE MISSION À LA FONDA**

Laboratoire d'idées du monde associatif depuis plus de 30 ans, la Fonda a initié en 2011 une démarche de prospective stratégique. Elle a abouti à des scénarios explorant les futurs possibles pour les associations. Hélène Bonvalot, chargée de mission à la Fonda, nous présente une partie de ces résultats.

Grâce à 16 millions de bénévoles, près de 2 millions de salariés et 70 milliards d'euros de budget annuel (3,5 % du PIB), les associations sont un pilier de la vitalité démocratique et un acteur socio-économique incontournable en France et à l'international. Reconnues pour leur maillage territorial et leur capacité d'innovation sociale, elles sont confrontées à des demandes en constante augmentation et à un manque chronique de moyens, lié aux mutations des financements publics et à une logique croissante de mise en concurrence. Pour répondre à ces défis, elles doivent notamment revisiter leur projet et repenser leur modèle économique.

Revisiter le projet associatif et valoriser l'utilité sociale

Face à l'explosion de la demande sociale et environnementale, les associations sont appelées à vérifier régulièrement l'adéquation de leur projet aux besoins identifiés. En évaluant leur utilité sociale, elles montrent la pertinence de leur projet. Elles affirment leur rôle d'acteur incontournable sur le plan économique et social et mobilisent plus aisément les ressources indispensables à la réalisation de leurs missions, au premier rang desquelles l'engagement bénévole.

Concilier performance économique et utilité sociale

Entités à but non lucratif, les associations régies par la Loi 1901 ont le droit (voire le devoir) de se constituer des fonds propres. Elles peuvent dégager des excédents mais ne peuvent les redistribuer. Elles sont contraintes de les mettre en réserve, ce qui leur permet de sécuriser les activités et les emplois, investir dans de nouveaux projets, voire amortir des décalages de trésorerie.

Il est difficile de constituer ces réserves dans le contexte actuel de réduction des finan-

cements et de la générosité publics. Les associations doivent en conséquence envisager une diversification de leurs ressources (collecte, financements privés, solutions bancaires, partenariats stratégiques, épargne solidaire, développement d'activités marchandes...). Cette évolution contribue à leur autonomie mais transforme profondément les modèles économiques et les activités. Une vision claire du projet associatif et une gestion rigoureuse des ressources sont indispensables pour maîtriser ces évolutions sans remettre en cause les valeurs de l'association. Pour jouer pleinement leur rôle de catalyseur du changement social, les associations doivent par ailleurs s'intéresser au renforcement de leur gouvernance interne, au renouvellement du bénévolat, à l'évolution des formes d'engagement et promouvoir une nécessaire articulation avec les pouvoirs publics et les entreprises dans le respect de l'expression démocratique. Tels sont les principaux défis qui attendent les associations à l'horizon 2020 ! ■

Plus d'information : www.fonda.asso.fr

Pascal Canfin,
ministre délégué au développement

Les Assises du développement et de la solidarité internationale ont commencé le 5 novembre 2012 et se termineront en mars 2013.

NDS : Comment s'est fait le choix de mettre en place des Assises du développement ?

PC : Ces Assises sont la traduction concrète de l'engagement du président de la République de mettre autour de la table État, ONG, syndicats, parlementaires, collectivités territoriales, chercheurs, entreprises et partenaires du Sud afin d'aborder tous les sujets traitant du développement et de la solidarité internationale. Un dialogue de cette ampleur n'a pas eu lieu depuis quinze ans.

NDS : Quels sont les thèmes des Assises ?

PC : Les Assises donneront lieu à quinze tables rondes. Les discussions, auxquelles les internautes peuvent participer via des contributions écrites à déposer sur diplomatie.gouv.fr, s'organiseront autour de cinq chantiers thématiques. Le premier porte sur l'agenda du développement après 2015 : comment articuler dans le monde d'aujourd'hui et de demain, la lutte contre la pauvreté et le développement durable sur une planète aux ressources naturelles limitées. Le chantier 2 permettra d'avancer de notre aide et de la mesure de son impact. La France n'est pas en avance sur ce sujet, nous rattraperons notre retard. La cohérence des politiques publiques en faveur du développement, par exemple dans les politiques agricoles ou commerciales occupera le chantier 3. Le partenariat de l'État avec les acteurs non gouvernementaux, sera l'objet du chantier 4. Enfin, le chantier 5 verra comment intégrer et déployer les innovations technologiques ou financières au service du développement.

NDS : Quelles vont être les suites données aux perspectives tirées des Assises ?

PC : Répondre en termes de résultats à cette question serait en quelque sorte préempter le cours de la consultation. Ce que je peux vous dire, c'est que l'objectif poursuivi par ces Assises est la rénovation de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. C'est le sens de l'ensemble des débats qui donneront lieu, je l'espère, à des recommandations partagées. Les Assises seront clôturées en mars par le président de la République. ■

BUDGET DE L'UE : ETAT DES LIEUX DES ENJEUX PAGE 2

PROJET DE LOI DE FINANCES 2013 : DE LA TRADUCTION BUDGÉTAIRE DES ENGAGEMENTS FRANÇAIS PAGE 4

L'INVITÉE : HÉLÈNE BONVALOT, CHARGÉE DE MISSION À LA FONDA PAGE 4

NDS

Hiver 2012

LES NOUVELLES DE SUD

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD #149

STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA FRANCE : CAP SUR LA MISE EN ŒUVRE

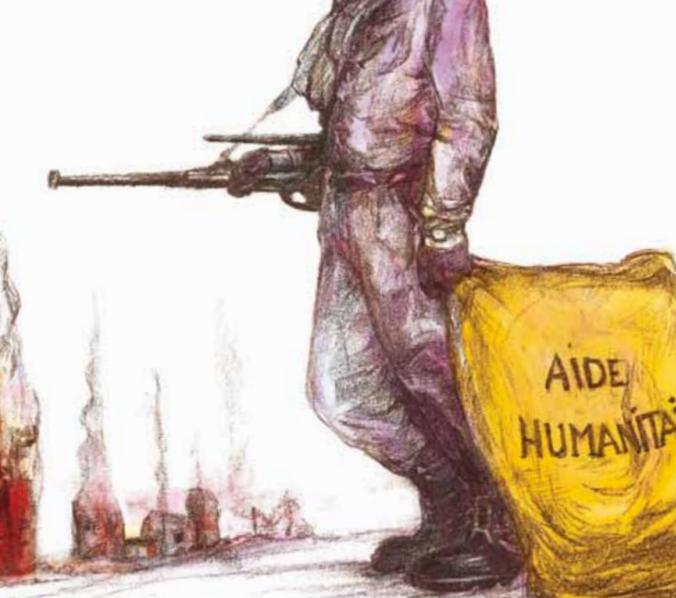
En juin 2012, après une longue concertation avec les principaux partenaires de l'action humanitaire, la France s'est dotée d'une stratégie pour son action humanitaire. Alors que le projet de loi de finance ne promet pas d'augmentation du Fonds d'Urgence Humanitaire, où en sommes-nous dans la mise en œuvre de cette stratégie ?

Sandrine CHOPIN,
Handicap International, vice-présidente de Coordination SUD et référente CA de la commission Humanitaire

Le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie n'a pas encore été publié. Bien qu'il soit connu du personnel des ambassades, il l'est beaucoup moins au sein des administrations. Si l'objectif est d'étendre son appropriation, il est nécessaire de développer des outils pédagogiques à destination des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, ou encore de l'Agence Française de Développement. Cela éviterait ainsi à la France d'être en opposition avec sa propre stratégie humanitaire, comme ce fut le cas cet été. Alors que la crise syrienne ne cessait de s'aggraver, un hôpital de campagne avec un groupement médico-chirurgical militaire fut subitement envoyé dans le camp de Zaatari, en Jordanie. Et pourtant, conformément au Consensus européen et aux directives

d'Oslo, l'État ne prévoit qu'en dernier recours l'utilisation de ressources militaires à des fins humanitaires. Une action civile du CICR ou d'ONG aurait pu être choisie. Mais ces dernières années, tant en Europe qu'en France, on assiste à une augmentation des tentatives de politisation de l'aide et du détournement de l'objet humanitaire au service d'objectifs militaires, économiques ou sécuritaires. Les ONG restent mobilisées autour de cette stratégie. Début octobre, elles ont été reçues par le ministre des Affaires étrangères afin d'établir un dialogue régulier sur les conflits, la sécurité du personnel et l'accès aux populations. Elles s'organisent individuellement et via Coordination SUD pour que le groupe de concertation tel que prévu dans la stratégie soit le plus productif possible. La première réunion de ce groupe a eu lieu en novembre. Les Assises du développement sont aussi l'occasion de réinterroger la place de l'humanitaire dans le dispositif global de l'aide.

Le renforcement du lien entre action d'urgence, de reconstruction et de développement (LRRD) ne peut se faire qu'en changeant de paradigme et en intégrant le développement dans l'action humanitaire ainsi que des actions d'urgence dans le développement. ■



PROJET DE LOI DE FINANCES 2013 : DE LA TRADUCTION BUDGÉTAIRE DES ENGAGEMENTS FRANÇAIS

Sophie TOLACHIDES,
Coalition eau, directrice du plaidoyer d'Eau vive et Flore TIXIER, chargée de mission APD de Coordination SUD

Dans leur analyse de l'APD française, les membres de Coordination SUD regrettent que le projet de loi de finances 2013 propose une baisse des crédits de la mission « Aide publique au développement » de 200 millions d'euros et une affectation infime de la taxe sur les transactions financières pour le développement.

François Hollande s'était engagé à Rio à affecter « une grande partie » de la taxe sur les transactions financières (TTF) au développement, pour se rétracter ensuite en indiquant que seul 10 % des revenus de la TTF française bénéficieraient à ce secteur. Dans le projet de loi de finances (PLF) 2013, l'affectation au développement est plafonnée à 60 millions d'euros. La TTF a été complexifiée inutilement pour masquer une réalité : seuls 3,75 % (60 millions d'euros) de ces revenus seraient décaissés pour le développement en 2013. Le PLF ne propose pas un pourcentage mais une somme fixe à dépenser chaque année. Quels que soient les revenus de la TTF, le cadre est conçu pour que l'affectation au

développement ne dépasse pas cette somme en 2013.

Des priorités non prioritaires

Le décalage est croissant entre les besoins de financement et l'effort budgétaire. L'ensemble des secteurs prioritaires (éducation, santé, etc.) n'appartiennent pas à la sphère productive et appellent des financements par dons. Ces secteurs sont interdépendants et aucun ne peut être négligé. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement contribue à réduire les maladies diarrhéiques et le paludisme, améliore la santé maternelle, favorise la scolarisation des filles (habituellement de corvée d'eau), renforce la place des femmes dans la société. Les maladies hydriques sont responsables de 1,8 millions de décès par an, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans et il s'agit pour eux de la 2^e cause de mortalité. En 2013, seulement 167 millions d'euros (en baisse de 6 millions d'euros par rapport à 2012) pourront être dépensés dans les 17 pays dits prioritaires, soit moins de 10 millions par pays en moyenne. La baisse constante des crédits à l'Agence française de développement (AFD), si elle se confirme, ne permettra plus à la France de contribuer au développement des pays d'Afrique subsaharienne, dont le Sahel.

Une aide transitant via les ONG plus importante

Pendant sa campagne électorale le président de la République s'est engagé à

renforcer la part d'aide transitant par les ONG, aujourd'hui insuffisante par rapport aux besoins constatés sur le terrain et aux capacités de mise en œuvre des ONG. Dans les engagements pris vis-à-vis de Coordination SUD, François Hollande a déclaré : « Je m'engage à ce que la part de l'aide bilatérale transitant par des ONG soit doublée en cinq ans ». Pour cela la part d'APD transitant via les ONG (actuellement 1 % de l'APD, soit environ 90 millions d'euros) doit passer à 180 d'ici 2017, soit 18 millions d'euros supplémentaires par an. Il est indiqué dans le PLF que « le budget pour les initiatives des ONG sera doublé sur 5 ans ». L'augmentation de 9 millions d'euros de l'enveloppe gérée par l'AFD pour les initiatives ONG est à saluer. Néanmoins, cela se traduit par une augmentation limitée (+4,27 millions d'euros). Le Fonds d'Urgence Humanitaire reste par ailleurs stable alors que celui-ci est largement sous-dimensionné par rapport aux objectifs de la stratégie humanitaire adoptée par la France. Coordination SUD plaide depuis longtemps pour un doublement du Fonds d'Urgence Humanitaire (FUH) destinés aux ONG. Nous proposons une augmentation du FUH en 2013, afin qu'au moins 7 millions d'euros soient disponibles pour financer des projets d'urgences portés par les ONG. Nous souhaitons également qu'une ligne budgétaire spécifique soit disponible pour les projets « post crise ». ■

RETROUVEZ TOUTES LES DATES DE L'AGENDA ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD
14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : 01 44 72 93 72
Fax : 01 44 72 93 73
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Jean-Louis Vielajus
Rédacteur en chef : Daniel Verger - Coordinatrice : Stéphanie Dubois de Prisque
Imprimeur : Gécys - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.
Abonnement, nous contacter : duboisdeprisque@coordinationsud.org

A VOIR

FILM BEYOND 2015 PAUVRETÉ INÉGALITÉ : 2012, OÙ EN SOMMES-NOUS ?
Ce film réalisé lors de l'Université d'été du Crid en juillet 2012 intitulé « Pauvreté, inégalité : 2012, où en sommes-nous ? » a été diffusé lors de l'atelier de l'AMCP-Action Mondiale Contre la Pauvreté du 26 octobre dernier. Sous forme de micros-trottoirs, il témoigne de la vision des militants de la solidarité internationale sur les situations de pauvreté actuelles et donne quelques pistes pour en sortir. Deux versions de 3 et 12 minutes sont accessibles sur le site de Coordination SUD dans le focus Post OMD.

La solidarité internationale plus utile encore en temps de crise

Certains considèrent qu'il n'est plus nécessaire d'atteindre 0,7 % du RNB pour l'aide publique au développement. Il s'agit pourtant de tenir parole et de montrer qu'en période de crise, on doit se montrer solidaire.

L'aide publique au développement (APD) ne doit pas pâtir des restrictions budgétaires, elle finance des politiques publiques locales et nationales qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et les inégalités économiques, sociales et environnementales. L'APD exprime la politique de solidarité internationale de la France. Les plus pauvres ne doivent pas être les perdants de la crise. La solidarité ne se divise pas. Elle promeut le respect des droits fondamentaux des personnes, particulièrement des plus défavorisées, en France comme à l'étranger. Solidarité nationale et internationale se renforcent l'une l'autre. C'est l'expérience de nombreuses associations aujourd'hui.

Pour Coordination SUD, il est important de soumettre au Parlement une loi de programmation et d'orientation pluriannuelle afin de définir la politique de développement et l'effort budgétaire nécessaire pour tracer un « chemin crédible » vers les 0,7 % du RNB, conformément à la promesse du candidat Hollande. Les fonds de l'APD peuvent être vus comme des dépenses d'investissement qui préparent un avenir meilleur pour tous. Les financements innovants ne sauraient servir de prétexte à la France pour diminuer son APD. Ils doivent être considérés comme des ressources supplémentaires, il s'agit désormais d'en convaincre les politiques. Gageons que les Assises du développement et de la solidarité internationale y concourront. ■

BUDGET DE L'UE : ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX

Après plus d'un an de négociations sur le budget 2014-2020 de l'UE, les États membres ont commencé à se mettre d'accord sur les montants du cadre financier lors d'un sommet extraordinaire le 22 et 23 novembre dernier. État des lieux critique de ce processus hautement complexe.

Lars BOSSELMANN,

co-animateur du groupe de travail de CONCORD sur le budget de l'UE et Gipsy BELEY, chargée de mission Europe de Coordination SUD

Depuis la publication, en juin 2011 des propositions de la Commission européenne pour le cadre financier 2014-2020, Coordination SUD, en étroite coopération avec CONCORD, suit avec attention la partie des négociations sur le développement et l'action humanitaire. Ce processus, politique et très technique, est difficile à appréhender pour les organisations de la société civile et encore plus pour les citoyens européens. Pour autant, les décisions prises orientent l'ensemble des politiques européennes pour sept ans. Une illustration du

« déficit démocratique » souvent reproché à l'UE ?

Des États membres divisés, la solidarité internationale marginalisée

Beaucoup de décisions se trouvent entre les mains des États membres, notamment en ce qui concerne les montants du cadre financier, débattus lors d'un sommet extraordinaire, les 22 et 23 novembre. Les discussions se sont cristallisées sur la réduction budgétaire, « l'impératif » de compression des dépenses publiques s'invitant largement dans les débats.

La solidarité internationale est donc bien loin ! Aucun États membres ne se fait le champion de la politique de développement. Elle est reconnue comme importante par plusieurs États membres, dont la France. Mais dans les faits, elle n'apparaît pas comme une priorité non-négociable. Le nouveau gouvernement semble porter une position plus favorable que le précédent, en souhaitant une légère augmentation ou « respiration » de son budget. Que mettra-t-il dans la balance s'il n'est pas prêt à lâcher du lest sur la PAC par exemple ?

Les ONG soutiennent la proposition de la Commission européenne prévoyant une augmentation du budget pour le développement. Cependant, les États membres jugeant cette proposition trop élevée, des coupes sont à prévoir.

Des instruments plus efficaces pour lutter contre la pauvreté ?

Un enjeu clé des négociations réside dans les instruments financiers propres à la politique de développement de l'UE sur la période 2014-2020. Ceux-ci vont être façonnés par les nouvelles orientations de l'« Agenda for change » (cf. encadré). Les deux principaux, l'instrument de coopération au développement (ICD) et le fonds européen de développement (FED), sont particulièrement concernés.

« La Commission européenne a proposé une liste de 19 pays qui ne toucheront plus d'aide bilatérale dans le cadre de l'ICD. »

Un des changements majeurs concerne la différenciation. Cette approche concentre les ressources de l'UE dans les pays les plus pauvres et réduit voire supprime l'aide bilatérale dans des pays émergents et à revenu intermédiaire (PRI). Ce ciblage doit permettre, selon l'UE, de maximiser l'impact de l'aide. La Commission européenne a proposé une liste de 19 pays qui ne toucheront plus d'aide bilatérale dans le cadre de l'ICD ▶

Qu'est-ce que le cadre financier pluriannuel ?

Le CFP (anciennement perspectives financières) constitue un plan de dépenses étalé sur plusieurs années (7 en général). Il fixe des montants annuels maximum d'engagement pour les principales catégories de dépenses, appelées Rubriques. Les négociations du CFP constituent un enjeu hautement politique et reflètent le processus d'intégration européenne. Le prochain cadre financier indiquera quelles sont les principales priorités politiques de l'UE pour 2014-2020. Le CFP est généralement composé de 5 rubriques.

La rubrique 4 « L'UE en tant qu'acteur mondial » constitue le budget pour l'action extérieure et le développement. Cette rubrique est composée de plusieurs instruments financiers qui concernent le développement, comme l'ICD, mais aussi les différents aspects de la politique étrangère de l'UE (pré-accession, voisinage, etc.). L'aide humanitaire, l'instrument pour la démocratie et les droits de l'Homme font également partie de cette rubrique, à l'inverse du FED qui est un fonds extracommunautaire.

▶ (tout en restant éligibles à des programmes thématiques). Si les États membres l'accueillent favorablement, ils n'ont pu se mettre d'accord sur les critères à utiliser. Le Parlement européen ne remet pas en cause la différenciation mais défend une position plus critique, en résonance avec celle des ONG sur la révision des critères qui doivent prendre en compte les niveaux de pauvreté et d'inégalité.

Aujourd'hui, 70 % des populations pauvres vivent dans les pays émergents et PRI. Pour les ONG, il est essentiel que l'UE mette en place des stratégies de coopération mobilisant les ressources domestiques et privilégiant les systèmes de protection sociale. Souvent premier partenaire commercial, l'UE a un fort impact dans ces pays. C'est pourquoi il est crucial qu'elle continue de soutenir aussi la société civile.

Dans un contexte où, face à la raréfaction

« Coordination SUD demande que 20 % des fonds de l'ICD et des fonds du FED continuent d'être alloués à la santé et à l'éducation de base. »

Ainsi, Coordination SUD demande que 20 % des fonds de l'ICD et des fonds du FED continuent d'être alloués à la santé et à l'éducation de base, et que l'agriculture familiale soit forte-

ment soutenue, l'agriculture étant une priorité de l'Agenda for change.

Pour les ONG, il est également crucial qu'une coordination étroite soit faite entre les instruments de développement et d'action humanitaire pour mieux prendre en compte la transition entre les secours d'urgence, la reconstruction et le développement. Les institutions européennes doivent se mettre d'accord sur les instruments pour mi-2013. Les discussions s'annoncent longues et difficiles, notamment en raison des jeux de pouvoir entre le Conseil et le Parlement européen.

Quelle place pour la société civile ?

Dans l'Agenda for change, l'UE reconnaît clairement la contribution de la société civile aux processus de développement. Les récentes communications de la Commission euro-

péenne et conclusions du Conseil sur le rôle de la société civile vont dans le même sens et témoignent de la volonté politique de l'UE d'améliorer son soutien à la société civile et son dialogue avec elle. Pour l'instant, l'UE a proposé un programme thématique de 2 milliards pour les

organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales pour la période 2014-2020. Coordination SUD et CONCORD suggèrent que 15 % de l'enveloppe des programmes

géographiques du FED et de l'ICD soient également alloués aux OSC, mais il est peu probable que cette proposition soit prise en compte.

Là où les OSC peuvent avoir une influence plus concrète, c'est sur le processus de programmation des instruments, à savoir la définition des priorités dans chaque pays partenaire pour 2014-2020. Les délégations de l'UE dans les pays partenaires ont été invitées par la Commission européenne à lancer un dialogue avec toutes les parties prenantes dans les pays, dont la société civile, pour commencer à identifier les priorités à financer. Une première phase a été menée, avec des consultations de qualité inégale selon les pays. Les OSC doivent se saisir de cette opportunité et solliciter les délégations de l'UE pour faire entendre leurs voix et garantir le respect des engagements de l'UE en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités. ■

¹ Argentine, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Venezuela, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay, Iran, Thaïlande, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Maldives.

53 milliards d'euros : aide de l'UE en 2011

« L'Agenda for change »

Il constitue le nouveau cadre pour la politique de développement de l'UE. La Commission européenne a publié une communication en octobre 2011, adoptée par le Conseil de l'UE en mai 2012. « L'Agenda for change » est le cadre de référence pour les négociations sur le budget 2014-2020. Pour Coordination SUD, ces évolutions comportent des

aspects positifs mais certaines orientations soulèvent de vrais questionnements (désengagement de l'UE des pays à revenu intermédiaire sans stratégie précise, promotion du secteur privé, etc.) CONCORD et Coordination SUD ont fait un travail d'analyse de cette nouvelle doctrine : voir sur le site de Coordination SUD le focus Enjeux européens 2014-2020.

LES RÉFLEXIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POST OMD

> Le vendredi 26 octobre 2012, l'AMCP - Action Mondiale Contre la Pauvreté – en partenariat avec Coordination SUD a lancé une première journée de réflexion sur les futurs cadres de développement post OMD. 60 participants ont réfléchi aux nouveaux visages de la pauvreté et des inégalités, avec des interventions marquantes de chercheurs et d'acteurs des ONG, des syndicats et des collectivités locales. Puis ils ont travaillé en sous-groupes à des propositions concrètes de leviers d'actions ainsi qu'aux principes qui doivent sous tendre les nouveaux cadres. La prochaine étape est la production d'un document de position à l'intention du panel de haut niveau de l'ONU.

FORUM SOCIAL MONDIAL À TUNIS EN MARS 2013

> Le prochain Forum Social Mondial (FSM) se tiendra à Tunis entre le 26 et le 30 mars 2013. L'année dernière, l'Afrique du Nord a été choisie pour l'événement, afin d'approfondir la relation du processus du Forum avec de nouveaux acteurs sociaux, les dynamiques du monde arabe et ses révolutions qui ont commencé à la fin de l'année 2010. Comme les forums sociaux précédents, il permettra la rencontre de femmes et d'hommes qui luttent, dans leurs communautés et leurs activités de base, contre la gestion néolibérale de l'économie, la préservation de l'environnement, l'égalité de toutes et tous, la solidarité, la justice, la paix et la défense des biens communs. Le Forum international des plateformes nationales d'ONG (FIP), ainsi que certains de ses membres, dont Coordination SUD, participeront à cet événement marquant pour la société civile mondiale. Les organisations de la société civile sont invitées à prendre part aux commissions de préparation et à proposer des activités via le site www.fsm2013.org, ce jusqu'au 1^{er} décembre 2012.

À LIRE

ÉTUDE ARGENT / ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE Avec le soutien financier de l'AFD, Coordination SUD et Ritimo remettent à jour l'étude intitulée « Argent et associations de solidarité internationale ». La dernière enquête date de 2008 et porte sur 2004-2005. Cette étude contribue à une meilleure connaissance des organisations de solidarité internationale, sur la base de critères comme la taille des organisations, leur mode opératoire ou encore leurs lieux d'intervention.

À FAIRE

ATELIER QUALITÉ DE CONCORD Le Groupe CSO effectiveness de Concord, dont Coordination SUD assure la présidence, organise les 6 et 7 décembre prochain un atelier d'échanges sur différentes initiatives mises en œuvre pour améliorer la qualité et l'efficacité des actions des ONG.

À SUIVRE

FORMATION QUALITÉ ET REDEVABILITÉ PRATIQUÉES DANS LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE Avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement, Coordination SUD organise dans la région parisienne du 17 au 22 janvier 2013, une formation sur les initiatives qualité et redevabilité pratiquées dans le secteur de la solidarité internationale. Cette formation a pour but de renforcer les compétences des professionnels travaillant dans l'humanitaire et le développement dans l'utilisation des différents outils et approches relatifs à la qualité et la redevabilité des projets mis en œuvre sur le terrain.